



SUBVENTION FFPLUM - PARACHUTE DE SECOURS

PRINCIPE

L'opération PARACHUTE DE SECOURS consiste à aider financièrement les structures affiliées à la FFPLUM pour équiper d'un parachute de secours leurs ULM servant à la formation ou pour le reconditionner.

Tous les centres de formation peuvent accéder à cette aide.

Pour être éligible dans le cadre de cette opération, il faut que la structure ULM :

- soit affiliée à la Fédération avec un projet de club,
- possède a minima 10 licences rattachées à son numéro d'affiliation,
- soit propriétaire de l'ULM équipé du parachute de secours.

Le montant de l'aide a été fixé comme suit :

Achat : 1200€ pour les classes 1 (équipé d'un chariot), 2, 3 et 4, et 300€ pour la classe 1 (sans chariot).

Reconditionnement : 500€ pour les classes 1 (équipé d'un chariot), 2, 3 et 4.

PROCÉDURE

Le responsable de la structure retourne à la FFPLUM le présent dossier accompagné des documents suivants :

1. la copie de la Fiche d'identification avec la mention de l'équipement du parachute de secours,
2. la copie de la Carte d'Identification sur laquelle le propriétaire de la machine doit être la structure bénéficiaire et non une personne privée,
3. la facture d'achat ou de reconditionnement du parachute de secours.

À réception du dossier, le siège fédéral instruit la demande et la transmet au pôle Sécurité ; ce dernier étudie les dossiers et en cas d'accord procède au versement de l'aide.

Dans la limite des subventions disponibles, le nombre d'aides est limité à une par an et par structure.



Dossier de demande d'aide – parachute de secours

Achat

Reconditionnement

- **Structure FFPLUM**

NOM de la structure :

N° d'affiliation :

Association

Société

Nom / Prénom du président/gérant :

Projet de la structure (décrivez en quelques lignes les objectifs du club et l'inscription de la subvention parachute dans ce projet) : _____

- **ULM concerné par l'aide parachute, conforme à la réglementation en vigueur**

Classe	Paramoteur	Pendulaire	Multiaxe	Autogire
Constructeur				
Modèle				
Marque d'identification				
Propriété de				

La structure s'engage à ne pas revendre l'ULM ayant bénéficié de la subvention pendant une période de 2 ans (ou, en cas de cession, atteste que l'ULM de remplacement est équipé d'un parachute de secours).

Afin de recevoir le règlement de la subvention par virement, merci de joindre **le RIB de votre structure**.

Fait à

Le :

Signature et cachet



Annexe – attestation sur l'honneur d'exploitation de l'ULM

Ce document s'adresse aux gérant(e)s dont la carte jaune de l'ULM exploité par leur structure affiliée à la FFPLUM est à leur nom.

Je soussigné(e) _____ ,

Gérant(e) de la structure affiliée FFPLUM _____ (n° _____)

atteste mettre à disposition de ma structure à des fins de formation l'ULM identifié _____ , conforme à la réglementation en vigueur.

Je m'engage à ne pas revendre l'ULM ayant bénéficié de la subvention pendant une période de 2 ans (ou, en cas de cession, atteste que l'ULM de remplacement est équipé d'un parachute de secours).

Fait à _____ Le : _____

Signature et cachet